



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/44/INF.2/Rev.1
17 février 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA CNUCED

Note du secrétariat

On trouvera ci-après le calendrier des réunions pour 1998, approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa seizième réunion directive, le 16 février 1998.

Calendrier des réunions pour 1998 ¹

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	11-13 février
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT, seizième réunion directive	16 février
Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement	1er-3 avril
GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME, trente et unième session	14-17 avril
Réunion d'experts sur la coopération interentreprises	20-22 avril
<i>Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC</i> ² , trente et unième session	27 avril - 1er mai
Réunion d'experts sur l'efficacité des nouveaux instruments du marché et leur utilité pour les pays tributaires de produits de base : gestion des risques et financement avec garantie	4-6 mai
Réunion d'experts sur la croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille	27-29 mai
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT, dix-septième réunion directive	Mai (une journée)
Réunion d'experts sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le secteur du tourisme, en mettant particulièrement l'accent sur les organisateurs et agences de voyages et autres prestataires de services	8-10 juin
REUNION PREPARATOIRE DE L'EXAMEN DE HAUT NIVEAU A MI-PARCOURS (première partie)	22-26 juin
Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique : mise en valeur des ressources humaines	29 juin - 1er juillet
REUNION PREPARATOIRE DE L'EXAMEN DE HAUT NIVEAU A MI-PARCOURS (deuxième partie)	8 et 9 juillet

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT, dix-huitième réunion directive (examen à mi-parcours)	10 juillet
Réunion d'experts sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le secteur des services environnementaux	13-15 juillet
Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence	29-31 juillet
Réunion d'experts sur la constitution de groupements et de réseaux pour le développement des PME	2-4 septembre
GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME, trente-deuxième session (première partie)	7-9 septembre
COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIERES CONNEXES, troisième session	14-18 septembre
COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE, troisième session	28 septembre - 2 octobre
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT, quarante-cinquième session Réunion de haut niveau (examen à mi-parcours)	12-23 octobre
PARTENAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT (SOMMET DE LYON)	9-12 novembre (Lyon)
COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT, troisième session	23-27 novembre
GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME, trente-deuxième session (deuxième partie)	14 et 15 décembre
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT, dix-neuvième réunion directive	Décembre (une journée)

* * *

Dotation pour d'autres réunions en 1998

Conférences sur des produits de base et autres conférences ³	Selon les besoins (30 réunions au maximum)
Consultations du Président du Conseil du commerce et du développement et du Secrétaire général de la CNUCED	Selon les besoins (20 réunions au maximum)
Séminaires et groupes d'étude	Selon les besoins (30 réunions au maximum)

* * *

Notes

1. Sauf indication contraire, toutes les réunions se tiendront à Genève et feront l'objet d'une notification écrite, normalement envoyée six semaines avant la date d'ouverture.

2. Réunion indiquée pour information.

3. Sur demande de l'organisme de produit compétent ou de l'Assemblée générale.
